



COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale du jeudi 26 avril 2012, dès 20h00

Présidence : M. Marc **Fahrni**, Syndic

Scrutateurs : M. Nicolas **Sonney**, Jean-Charles **Vial**, Jean-Paul **Pittet**

Rédactrice : Mme Catherine **Mesot**, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **761**
Nombre de citoyennes et citoyens présents : **79** (72 sans le conseil communal)
La majorité est : **40** (37 sans le conseil communal)

* * * * *

Au nom du Conseil communal, Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale du 26 avril 2012 qu'il salue cordialement et leur souhaite la bienvenue. Il salue aussi la présence de Monsieur le Président de Paroisse et des membres des diverses commissions communales et excuse Didier Santschi, ancien syndic.

Le mode de convocation ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débuter. Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

Tractanda de l'assemblée

Le Président informe que la modification du règlement organique du service de défense contre l'incendie, au sujet de la taxe, a également été accepté par la commune de Semsales, ainsi on a pu en tenir compte dans notre budget.

Concernant les marquages et ralentisseurs prévus pour la sécurité sur la route à Progens, ils seront mis en place prochainement, on attend le beau temps.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale 29 novembre 2011

Le protocole de l'assemblée du 29 novembre 2011 ne suscite ni remarque ni question. Il est soumis à l'approbation et est accepté à l'unanimité.

2. Compte

Thierry note qu'il y a 500 comptes, aussi il va uniquement donner les chiffres des têtes de chapitre et le détail pour les éléments importants. Il présente les comptes qui sont projetés à l'écran.

L'exercice se solde par un bénéfice de 129'756 francs après la réduction de 461'000 francs d'amortissements supplémentaires.

2.1 Compte de fonctionnement

0 – Administration

Le résultat est de fr. 251'846.35 de charges.

0.1 « Conseil et Commissions » : Sont comptabilisés dans ce compte les chiffres concernant l'assemblée et le conseil communal, les jetons de présence et frais des commissions, ainsi que les dédommagements pour les déplacements.

0.2 « Administration » : Les heures de travail de l'administration ont été augmentées. A cela s'ajoute l'achat de matériel informatique important. Ce compte est par conséquent en assez forte progression.

1 – Ordre public

Le total de ce chapitre présente un résultat négatif de fr. 28'232.80.

12. « Justice » : Il s'agit des salaires des tuteurs.

14. « Police du feu » : Un montant déficitaire de fr. 13'400.00 pour les pompiers. L'an passé il était de fr. 19'000.00. Les taxes ont été augmentées, raison pour laquelle le déficit diminue un peu.

15. « Militaire » : Le stand de tir a coûté fr. 1'182.55.

16. « Protection civile » : fr. 8'000 de charges net, pour l'entretien et les pots communs. On a encaissé fr. 31'500 comptabilisés au fond de réserve.

2 – Enseignement et formation

Les effets de la nouvelle péréquation sont constatés. Toutes les communes paient le même montant, aussi notre commune paie plus, on passe à un excédent de charge de fr. 1'035'576.05 en comparaison aux fr. 689'000 en 2010. L'encaissement de la péréquation est traité au chapitre 9.

20. « Ecole enfantine » : fr. 90'651 pour le pot commun cantonal.

21. « Cycle scolaire obligatoire » : de fr. 441'922 en 2010, on passe à fr. 646'076 de déficit en 2011. Ce sont les coûts relatifs au pot commun cantonal pour le primaire et le CO, le camp de ski pour fr. 13'000 et l'écolage, auparavant dans les comptes de la commission scolaire.

219. « Accueil extrascolaire » : Cette structure sera mise en place cette année.

22. « Ecole spécialisées » : Il y a une forte augmentation des dépenses, soit fr. 149'916 contre 92'436 en 2010.

23. « Formation professionnelle » : fr. 18'642, il était prévu fr. 19'000 au budget.

29. « Administration scolaire » comprend la conciergerie des écoles, le chauffage des écoles (Le Crêt, Grattavache et Progens), l'entretien et les rénovations qui restent modestes, ainsi que les frais de location des salles de gymnastique où il y a une augmentation car depuis cet automne on loue également la salle de Semsales. Il y a un montant négatif de fr. 93'272 contre fr. 57'660 en 2010 et les dépenses augmenteront encore en 2012.

3 – Culte, culture et loisirs

Ce chapitre présentait un résultat négatif de fr. 66'415 l'année précédente. Il est de fr. 64'952 pour 2011.

30. « Culture » : Ce sont les dépenses du conservatoire, en légère baisse depuis 2010.

311. « Gestion des tourbières » : C'est un compte équilibré, les fr. 3674 de dépenses sont remboursées par le canton.

33. « Parcs publics, chemins pédestres » : fr. 1'500 de contribution communale pour l'entretien des sentiers

34. « Sports » : Ce sont les dons pour les sociétés sportives.

35. « Autres loisirs » : Sur les fr. 13'706, fr. 7'367 sont versés à l'Atelier jeunesse.

39. « Culte, église » : Il n'y a pas eu de dépense.

4 – Santé

Le total de ce chapitre est de fr. 272'198.65 d'excédent de charge. Le budget était estimé à fr. 332'313.45. L'année précédente l'excédent des charges était de fr. 269'230.40.

- 40. « Hôpitaux » : c'est un compte stable.
- 41. « Homes médicalisés » : Le pot commun cantonal a beaucoup augmenté, mais la participation aux frais financier pour les homes a par contre beaucoup baissé par rapport à 2010.
- 44. « Soins ambulatoires » : Il s'agit essentiellement des contributions pour l'aide et les soins à domicile, ainsi que les indemnités forfaitaires.
- 46. Service médical des écoles : essentiellement le service dentaire, fr. 1700 de charges nettes.

5 – Affaires sociales

Le chapitre « Affaires sociales » finit par un résultat négatif de fr. 396'862.50.

- 50. « AVS/AI/APG/AC » : Il s'agit du traitement de l'agence AVS, pour la dernière fois dans nos comptes, puisque l'agence a été transférée dans les tâches de l'administration communale.
- 52. « Caisse maladie et accidents » : Ce sont les primes d'assurance maladie impayées. Le canton rembourse maintenant ces primes. Cette rubrique disparaîtra puisque le canton s'en chargera.
- 54. « Protection de la jeunesse » : Il y a une forte augmentation des dépenses, fr. 77'372 pour un budget estimé à fr. 50'000. L'école maternelle Le Nuage bleu est à la charge de la commune depuis le 1^{er} août. Ces charges concernent essentiellement le personnel. On encaisse la subvention de la commune de Semsales et les cotisations des parents des enfants inscrits.
- 55. « Invalidité » : Il s'agit de la participation pour les personnes handicapées ou inadaptées.
- 56. « Construction de logements » : Il s'agit des subsides pour les HLM.
- 57. « Homes » : C'est un compte équilibré. C'est le terrain pour le home.
- 58. « Assistance » :
 - 581. « Service social de la Haute Veveyse » : c'est un compte stable. Il y a environ fr. 16'000 pour le correctif veveysan entre les communes ; celles qui ont peu de frais sont en quelque sorte punies car elles versent un montant aux autres services. C'est en quelque sorte une solidarité à l'inverse.

Les repas à domicile sont comptabilisés sous ce chapitre. Thierry en profite pour remercier Michel Vial qui va livrer quatre fois par semaine les repas, sans aucun arrêt.

6 – Transports et communications

Ce chapitre totalise un résultat de fr. 157'398.85 en négatif. En 2010 il était de 232'365.30.

- 62. « Routes communales et génie civil » : Il y a une baisse des coûts car il y a eu moins d'entretien des routes. Le traitement de l'employé communal est intégré à cette rubrique et son travail est ventilé dans les chapitres correspondants.
 - 621. « Catastrophes naturelles » : fr. 5'000 sont attribués à la réserve.
- 65. « Trafic régional » : Il s'agit du pot commun cantonal de fr. 33'000 et de l'achat des deux billets CFF, ainsi que leur vente.

7 – Protection et aménagement de l'environnement

Le total de ce chapitre est de fr. 492'736.75 de charges et de fr. 477'796'32 de produits ce qui donne un résultat 14'940.43.

- 70 : « Approvisionnement en eau » : C'est un compte équilibré.
- 71 : « Protection des eaux » : Il s'agit de l'épuration. Thierry Vial en donne le détail.
- 72. « Ordures ménagères » : Il y a pour fr. 4137 de charges nets.
 - 721. « Déchetterie intercommunale » : Il ya pour fr. 46'846 de contribution communale
- 74. « Cimetière » : fr. 991 de coût.

75. « Correction des eaux et endiguements » : fr. 6507 de dépenses
751. Canal des Rogigues : dont fr. 5'040 de réserve.
79. « Aménagement du territoire » : Il n'y a qu'un excédent de charges de fr. 3303. L'année dernière il était de fr. 13345.

8 – Economie

Ce chapitre présente un bénéfice de fr. 13'987.90, alors que l'année précédente le bénéfice était de fr. 1'000.00.

80. « Agriculture » : ce sous-chapitre coûte fr. 412.
81. « Forêts » : l'exploitation des forêts a rapporté un bénéfice de 12'034 contre 8'000 en 2010.
84. « Café de la Croix fédérale » : Il s'agit du mobilier, de la location de l'inventaire de fr. 8'400 par année et des frais d'entretien. Ce qui représente un bénéfice de fr. 2'213.

9 – Finances et impôts

Il y a un bénéfice net de fr. 2'337'776.70. L'année précédente le bénéfice était de fr. 1'857'004.80.

90. « Impôts » : on passe la barre des 2 millions d'impôts. Il y a pour fr. 28'520 de frais de perception payés au canton. Thierry Vial donne le détail des rubriques.
93. « Péréquation financière » : nous avons reçu un montant total de fr. 368.793, dont fr. 332'797 d'attribution de la péréquation des ressources (les communes riches paient aux pauvres) et fr. 35'996 de la péréquation des besoins (le canton distribue aux communes)
94. « Gérance fortune et dettes » :
940. « Intérêts et amortissements obligatoires » : fr. 56'197 de produit pour fr. 19'1547 de charges.
942. « Immeuble et patrimoine financier » : 5049 de bénéfice. Sont compris dans ce compte les frais pour l'ancienne école de Progens et la salle communale.
99. « Postes non ventilables » : Il s'agit de la vente des dernières parcelles du Chalin, à la société Malabur (terrain qui n'est pas encore construit), après la déduction des amortissements extraordinaires de fr. 57'781 et fr. 47'738 de contribution provenant du canton pour l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine.

Thierry Vial fait part à l'assemblée qu'il estime un déficit de fr. 90'000 en 2012.

Il n'y a pas de question de la part des citoyens.

2.2. Compte d'investissement

Le compte d'investissement totalise un excédent de revenu de fr. 46'171.55.

1 - Ordre public

141. « CISP »
- fr. 54'056.20 sont comptabilisés dans les charges pour l'achat d'un véhicule pour le service du feu. Cet achat est subventionné par l'ECAB.
15. « Militaire »
- Il s'agit de la facture pour la pose des récupérateurs de balles. Le fournisseur est parti en faillite et n'a pas établi sa facture. C'est donc l'Office des faillites qui s'en est occupée et qui a facturé fr. 18'132.75.

2 – Enseignement et formation

29. « Administration scolaire »

- › fr. 16'716.30 pour le financement du projet du bâtiment scolaire et fr. 88'571.65 pour l'aménagement de la nouvelle salle de classe dans la salle communale de Progens, ainsi que pour la pose des barrières autour de la cour d'école de Grattavache.

6 – Transports et communications

62. « Routes communales et génie civil »

- › fr. 63'920.20 pour le trottoir à proximité des locaux de La Verrerie. Fr. 4'968.00 pour l'étude des modérateurs de trafic à Progens. Fr. 99'860.00 pour l'achat du tracteur de l'édilité.

7 – Protection et aménagement de l'environnement

70. « Approvisionnement en eau »

- › fr. 30'695.85 pour l'aménagement d'un poste de défense incendie. Les frais pour le contrôle des conduites par caméra pour fr. 1'876.00.

72 « Ordures ménagères » :

- › fr. 11'572.20 pour l'installation d'un Molok près des immeubles locatifs à La Verrerie.

75. « Correction des eaux, endiguements » :

- › Pour la conception du piège à bois sur le ruisseau du Lavau, fr. 57'250.00, chiffre auquel on déduit la subvention cantonale de fr. 46'860.10.

79 « Aménagement du territoire » :

- › Il y a pour fr. 5'998.00 de dépenses pour la révision du PAL, fr. 32'761.20 de crédit complémentaire pour le PAL et fr. 32'761.20 pour la dénomination des rues.

9 – Finances et impôts

942 « Immeubles et patrimoine financier »

- › fr. 40'906.75 de frais pour la rénovation de la cuisine du café et un encaissement de fr. 471'450.00 pour la vente des terrains du Chalin.

Situation des investissements

Thierry Vial présente également un tableau quant à la situation des investissements.

Investissements achevés

- › L'ouverture pour la 2^{ème} année d'école enfantine.
- › Les récupérateurs de balles
- › L'achat du matériel pompier pour la protection respiratoire
- › La route du Creiso Bourlet
- › L'achat du tracteur de l'édilité
- › La réfection de la cuisine du café

Investissements en cours

Administration scolaire

- › Etude pour le projet d'infrastructures scolaires : On a payé fr. 35'000.00 et on va demander un nouveau budget.

Routes

- › Trottoir devant les immeubles locatifs à La Verrerie : il reste un solde à payer de fr. 50'000.00 sur un total de dépenses de fr. 64'000.00.
- › Etude pour les modérateurs de trafic à Progens : Il reste un solde de fr. 35'000.00.

Protection des eaux

- › Pour l'épuration, nous avons un budget de fr. 125'000 et on a dépensé fr. 116'308.00.

Eau

- › Conduite d'eau claire installée aux Plaines à Progens : elle a coûté fr. 34'000. On attend les subventions.

- › Réducteur de pression à Grattavache. Le Budget est de fr. 35'000. Les travaux sont réalisés, mais pas encore facturés.

Endiguement

- › Pièges à bois sur le ruisseau du Lavau: Nous avons payé fr. 18'000 pour l'étude et fr. 10'000 pour la réalisation. Les travaux arrivent à leur terme.

Environnement

- › Molok à La Verrerie : Il reste encore à payer environ fr. 6'000.
- › Déchetterie : le montant disponible au budget est de fr. 60'000. Nous avons réalisé pour fr. 19'000 de travaux, soit le terrassement et la pose d'un pousse tube pour amener l'eau claire. Il reste fr. 41'000 de budget.
- › PAL : fr. 90'000 ont été voté pour le budget. Nous avons dépensé fr. 90'131.

Aménagement

- › Locaux pour l'accueil extrascolaire : un budget de fr. 37'000 pour la rénovation de l'appartement a été voté, mais pas dépensé. Ce montant servira à l'aménagement les locaux provisoire pour l'AES.
- › Abris PC : fr. 72'000 sont budgétés, rien n'a été utilisé pour l'instant.

La parole est donnée aux citoyens. Il n'y a pas de remarque, ni de question.

Rapport de la commission financière

Le Président donne la parole à Frédéric Deillon, Président de la Commission financière qui salue les personnes présentes.

Frédéric Deillon donne connaissance du rapport de la Commission financière. Cette dernière s'est réunie le 3 avril 2011. Elle a procédé à la révision des comptes pour l'exercice 2011, en collaboration avec le responsable communal du dicastère des finances et la caissière communale.

Tous les comptes ont été revus et comparés avec les chiffres du budget. Thierry Vial a commenté spontanément certains points, sa présentation étant toujours très claire et explicite. La Commission financière relève la qualité et le sérieux de son travail.

Frédéric Deillon fait part du rapport de l'organe de révision, soit la Fiduciaire MCM conseil SA à Granges-Paccot.

Celle-ci note qu'elle a effectué l'audit des comptes annuels, comprenant le bilan et les comptes de fonctionnement et d'investissements pour l'exercice 2011. Selon leur appréciation les comptes annuels 2011 sont conformes à la Loi. La Fiduciaire atteste qu'elle remplit les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la Loi sur les communes du canton de Fribourg. Elle recommande d'approuver les comptes annuels 2011 représentant un excédent de revenus de 129'456 francs 32 pour le fonctionnement et de 46'171 francs 55 pour les investissements.

Suite à la vérification effectuée par la Commission financière et vu le rapport de l'organe de révision, la Commission financière propose aux citoyennes et citoyens présents d'approuver les comptes 2011.

Approbaton

Les comptes de fonctionnement et d'investissements sont approuvés à l'unanimité.

Le Président de l'assemblée remercie Thierry Vial, la caissière, ainsi que la Commission financière pour le travail effectué.

3 Investissements supplémentaires 2012

La parole est donnée à Bernard Andrey qui va présenter le projet relatif à la source du Moyon.

3.1 Source du Moyon

Bernard Andrey souligne que cet objet comprend deux points :

3.1.1 Etude de faisabilité pour l'assainissement de la source

3.1.2 Contrôle de la source et délimitation des zones de protection

Au moyen du plan qui est affiché à l'écran, il explique le fonctionnement de l'approvisionnement en eau potable de la commune, en particulier pour la région approvisionnée par l'eau du Moyon. Il souligne qu'en cas de manque d'eau, notre réseau est branché au réseau de l'AVGG.

Le 20 décembre 2005, le laboratoire cantonal a procédé à un contrôle du réseau d'eau potable de notre commune et a évalué la sécurité alimentaire du réseau du Moyon comme amoindrie. Aussi, la commune devait prendre une décision quant au maintien ou non de l'utilisation de cette source.

Le conseil communal a alors mandaté un bureau d'ingénieurs pour étudier diverses solutions. Cette étude a été financée par le compte de fonctionnement. Trois solutions ont été proposées par l'ingénieur :

- 1) rénovation des équipements actuels, comprenant le réservoir de Progens
- 2) abandon de la distribution d'eau potable de cette source
- 3) valorisation du réseau de distribution de cette source

L'analyse de ces solutions a amené à la réflexion suivante :

- 1) Cette solution est très coûteuse et n'améliore pas les débits pour la défense incendie, aussi la subvention n'était pas garantie. Elle n'a donc pas été choisie.
- 2) L'abandon de la source, soit la deuxième solution, n'a pas non plus été choisie. De plus, le prix de revient de l'eau aurait été plus cher qu'avec la troisième solution.
- 3) Le choix s'est porté sur la valorisation de la source.

Pour ceci, le Conseil communal a approché la commune de Semsales qui est favorable à un projet commun. Une séance avec son bureau technique a amené à la proposition soumise ce soir pour réaliser la mise en conformité de la source du Moyon, par la réhabilitation des captages des réseaux et l'interconnexion des réseaux de La Verrerie, Progens et de l'AVGG.

Les avantages sont intéressants pour les trois partenaires, notre commune, la commune de Semsales et l'AVGG.

Les installations actuelles ne répondent plus aux normes, il y a lieu de réaliser divers travaux sur notre réseau d'eau potable et pour l'interconnexion avec le réseau de Semsales. Bernard Andrey en donne les précisions.

Au terme des travaux l'eau sera désinfectée par des rayons UV, il y aura une amélioration pour la prise d'eau pour la défense contre l'incendie, entre autre des vannes motorisées. Les deux conduites de Progens seront alimentées par l'eau du Moyon depuis le réservoir du Pra Roud. Il y aura 3 bars de plus qu'avec l'alimentation depuis le réservoir de Progens. Le réservoir de Progens qui est vétuste sera mis hors service.

Bernard donne les coûts approximatifs du projet. Le tableau mentionnant ces chiffres est affiché à l'écran. On retient que le montant total de cet investissement est de 516'000 francs, en déduisant les subventions de l'ECAB et des améliorations foncières estimées à 40%.

Les incidences : Le prix du m3 vendu restera meilleur marché, soit 1,57 centimes. Il a été calculé sur la base des indications suivantes. L'amortissement du projet d'interconnexion sur 30 ans, à 4% est calculé à 29'840 francs. Le renouvellement du réseau de distribution sur 100 ans, 36'000 francs. La commune de Semsales facturera le transfert des eaux du Moyon par leur réseau à 20 centimes le m3 à notre commune, pour 20'000 m3 4000 francs. L'achat de l'eau à l'AVGG à fr. 1,20/m3, pour 80'000 m3 96'000 francs. A cela s'ajoute la participation à l'AVGG de 5'000 francs et les frais d'exploitation de 25'000 francs. Les taxes annuelles sont estimées à 38'400 francs. On arrive à un total des charges d'amortissement et d'exploitation de fr. 157'440 francs.

Sans la réhabilitation des captages du Moyon, les investissements sont moindres et équivalents à fr. 246'000, après la déduction des subsides. Cependant, grâce à la valorisation des eaux du Moyon, le prix du m3 reste meilleur marché.

Pour avancer dans ce dossier, il est nécessaire d'effectuer une étude de faisabilité. L'offre de l'ingénieur pour cette étude est de 54'700 francs, taxes comprises.

En parallèle, il y a lieu de réaliser la délimitation de la zone S de protection des deux captages du Moyon. Une offre a également été demandée à un bureau spécialisé, elle est de 17'247 francs.

Ce soir, le Conseil communal demande un crédit de 75'000 francs pour ces études. Ces 75'000 francs pourront être financés avec la réserve dont nous disposons sur un compte bancaire pour 49'000 francs, ainsi que la participation de la commune de Semsales et des subventions.

Pour terminer, Bernard Andrey souligne que si rien n'est fait, le captage de la source du Moyon devra être mis hors service dans le plus bref délai.

Questions et remarques des citoyens

Christian Suchet estime qu'il y a une solution plus simple que celle proposée par le bureau d'ingénieurs pour l'interconnexion. Il explique qu'il suffirait de remonter la source de 30 mètres à la hauteur du tuyau d'alimentation de Semsales. Il se tient à disposition de la commune pour expliquer comment cela est réalisable.

Bernard Andrey confirme que le Laboratoire cantonal, à qui on a présenté le dossier, a relevé ce point faible qui reste à étudier.

Christian Suchet trouve très bien le bouclage comme il a été présenté ce soir et le fait de n'avoir qu'un seul traitement pour les deux sources.

Marc Fahrni signale que l'AVGG prévoit aussi des étapes de travaux à réaliser sur le réseau d'eau potable. Un bouclage est déjà prévu dans ce projet. Il explique quel est le principe des bouclages qui permettent de fermer une conduite sans couper l'alimentation en eau potable.

Le Président pense qu'on a choisi la meilleure solution. Il donne la parole au Président de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière s'est réunie une nouvelle fois le 10 avril 2012 pour traiter des investissements supplémentaires prévus en 2012. Elle relève que Bernard Andrey a bien présenté les différents points concernant ce projet. La Commission financière donne son aval et propose d'accepter le montant de 75'000 francs qui seront financés par les liquidités de la commune.

Approbation

Le Président demande aux citoyens présents ce soir de bien vouloir se prononcer sur le crédit de 75'000 francs pour l'étude de faisabilité pour l'assainissement de la source du Moyon et le contrôle de la source et la délimitation des zones de protection.

L'assemblée accepte ce crédit à l'unanimité.

Le Président remercie les personnes présentes pour leur confiance, ainsi que les personnes qui ont travaillé pour présenter ce projet.

3.2 Nouvelles infrastructures sur le site de l'école du Crêt

3.2.1 Présentation du projet comprenant une salle de sports, quatre salles de classe, les locaux pour l'AES, ainsi que les abris PC

Le Président présente cet objet et commence par un historique des faits depuis la dernière assemblée communale de cet automne. Lors de cette assemblée, il avait été décidé de construire une salle de sports de 15 mètres sur 26 mètres, les locaux de 200 m² pour l'accueil extrascolaire (ci-après AES).

La proposition de joindre l'AES à la salle de sports vient du souhait de construire une salle semi-polyvalente. Notons que les enfants qui viennent à l'AES auront une salle en cas de mauvais temps pour se détendre.

Si l'on n'utilise cet investissement que pour deux à trois manifestations annuelles telles que les concerts, celui-ci devient vite coûteux. Tandis qu'en joignant une structure qui fonctionne tous les jours, le coût de l'investissement est plus rentable.

Cette solution permet aussi de libérer le premier étage de l'ancienne école des garçons pour y installer une salle des maîtres, une petite salle annexe (catéchisme), un bureau pour la logopédie et le bureau du responsable d'établissement.

Après examen, un espace de 150 m² suffit et correspond à la Loi sur l'AES (prise en charge minimum 15% de l'effectif). L'espace pour le sport sous un même toit peut être une bonne solution en cas de mauvais temps ou d'activités physiques.

Un espace de 200 m² modulable pouvant accueillir par exemple deux classes d'école enfantine et donnant une solution à la future ouverture de classe est une bonne solution. Maintenant nous utilisons déjà la salle de Progens comme salle de classe, mais la question sur la prochaine ouverture reste cependant sans solution.

En effet, le Conseil communal et la Commission de bâtisse sont arrivés aux réflexions suivantes :

- La construction d'un abri de protection civile pour 200 personnes, financée par les réserves bloquées semble judicieuse. Ces abris pourraient fonctionner comme garages et vestiaires.
- Un mandat a été donné au bureau Page Architectes de Romont pour connaître le coût estimatif de ce bâtiment. L'estimation s'élève à 4'330'000 francs. Ce montant a été préavisé par M. Ducrot responsable cantonal des bâtiments publics.
- Le pourcentage du temps de travail de l'administration est en augmentation. A noter que l'AES et le Nuage Bleu sont de nouvelles tâches depuis cette année. Il n'y a que deux postes de travail pour trois personnes. La solution de réaménager le bureau communal est trop coûteuse par rapport à l'aisance qu'il dégagerait. Dans le cadre de notre projet, nous devrions attendre trop longtemps sur d'autres investissements pour améliorer cette situation.
- Le Plan d'aménagement local (PAL) n'est pas plein. Il y a donc la possibilité d'accueillir environ soixante familles sur notre territoire (20 nouvelles villas - 40 appartements neufs entre les habitats groupés du Chalin et les immeubles projetés sur le terrain de la Paroisse).

La question de trouver une solution dans le cadre du projet présenté en automne s'est posée :

Pour deux classes enfantines, on a besoin de 200 m² et pour trois classes primaires, on a besoin de 240 m².

Une surface supplémentaire de 40 m² équivaut à une solution semblable (environ 40'000 francs) mais ne permet pas de dégager des surfaces ou de libérer des bâtiments existants.

L'idée d'y aménager 4 classes primaires pour un total de 360 m², soit 120 m² supplémentaire permettrait de rassembler toutes les classes primaires sur le site de Le Crêt, ce qui nous donnerait la situation suivante :

- deux classes existantes sur le site de Le Crêt, dans le nouveau bâtiment existant
- trois classes de Progens et une ouverture de classe dans le nouveau bâtiment ; d'où le projet de quatre classes
- une classe ACT au rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment du Crêt
- une classe ACM au sous-sol du nouveau bâtiment existant, avec possibilité d'utiliser la grande cellule de l'abri PC
- le premier étage de l'ancien bâtiment libéré par l'AES et pour accueillir la salle des maîtres et le bureau du responsable d'établissement, ainsi que la logopédie et une petite salle annexe.

La nouvelle situation après les investissements serait la suivante :

- six classes primaires sur le site de Le Crêt
- deux classes enfantines sur le site de Grattavache

- l'administration communale à Progens
- l'école maternelle Le Nuage bleu déplacée dans l'ancienne salle communale de Progens

Le coût de ce projet est estimé à 4'950'000 francs. Les 620'000 francs supplémentaires seraient financés par la vente de la PPE à Le Crêt et l'ancienne école de Progens, ainsi que les subventions pour la construction de deux classes supplémentaires.

Voici les raisons pour lesquelles un projet plus grand est présenté ce soir, pour le même financement tout en étant conscient qu'on touche plus la sensibilité de nos citoyens.

Le site sur le terrain communal entre l'école et la cave à fromages à Le Crêt a été choisi pour les raisons suivantes :

- La sécurité lors du déplacement des enfants de l'AES
- pratiquement tout ce qui concerne les écoles se trouve sur le même site (la solution hybride est oubliée)
- le terrain est déjà propriété de la commune
- l'implantation de ce bâtiment sur ce site a été vérifiée par l'architecte M. Page. Il est réalisable sur ce terrain, tel quel.

Marc Fahrni présente ensuite le tableau du coût du bâtiment. Il est affiché à l'écran. Le total du coût estimé se monte à 4'950'000 francs.

Un deuxième tableau est présenté au sujet des honoraires des architectes. Le montant est de fr. 579'000, montant qui détermine la nécessité ou non du marché public. Le montant de 250'000 francs est la limite pour l'appel d'offres de gré à gré, notre budget est donc deux fois plus élevé. Nous ne pouvons donc pas éviter le marché public.

Deux possibilités de marché public se présentent :

- le marché ouvert avec cahier des charges où toutes les études d'architectes peuvent répondre
- sur invitation, où seules 5 à 7 bureaux de la région sont sollicités.

La décision de la Commission de bâtisse et du Conseil communal s'est portée sur le marché ouvert qui coûtera 185'000 francs. Toutefois, en choisissant cette procédure, on est certains de recevoir 20 dossiers et probablement des dossiers intéressants. Alors qu'avec la procédure du marché sur invitation, il y a le risque de ne recevoir que trois dossiers. La différence de prix n'est que de 30'000 à 40'000 francs de plus pour le marché ouvert qu'on rattrapera sur l'investissement.

Marc Fahrni présente ensuite le tableau du budget nécessaire pour aller jusqu'au permis de construire:

- 185'000 francs pour l'organisation du concours
- 196'000 francs pour le développement du projet, jusqu'à l'autorisation
- 60'000 francs pour le développement du projet par les ingénieurs spécialisés
- 19'000 francs de divers et imprévus.

Un montant de 460'000 francs est nécessaire pour arriver au permis de construire.

Il donne la parole à Thierry Vial pour le financement du projet.

3.2.2 Crédit pour l'organisation du concours et le développement du projet jusqu'à la mise à l'enquête

Ce soir on vote le crédit pour l'étude du projet. Aussi, Thierry Vial a établi trois variantes :

- Une optimiste: 4'950'000 francs
- Une prudente: 5'400'000 francs
- Une pessimiste: 6'000'000 francs

Un tableau présentant le financement est projeté à l'écran et commenté par Thierry Vial. Il note que les intérêts intercalaires tiennent compte de la vente de la PPE et de l'ancienne école de Progens après la mise en service de la construction.

Le montant net de l'investissement serait :

- variante optimiste: 3'842'985 francs
- variante prudente: 4'437'985 francs
- variante pessimiste: 5'132'985 francs

Thierry Vial donne les explications au sujet de la capacité financière des communes. Le crédit disponible selon le canton est de fr. 2'150'000 francs. Toutefois il faut tenir compte des 270'000 francs d'investissements déjà en cours, ainsi que des nouveaux investissements à prévoir qu'il a estimés à 230'000 francs. D'après son calcul, il reste à financer par l'emprunt :

- variante optimiste: 2'500'000 francs
- variante prudente: 3'100'000 francs
- variante pessimiste: 3'800'000 francs

Thierry Vial a calculé les charges. Il précise que la dette est amortie sur 33 ans.

- variante optimiste: 120'100 francs
- variante prudente: 172'000 francs
- variante pessimiste: 257'000 francs

Selon ces chiffres, Thierry Vial a estimé les impôts qu'il est nécessaire d'encaisser pour les finances de la commune en y ajoutant notre projet de bâtiment scolaire. Ce tableau est présenté et commenté à l'écran.

Il note que les impôts sur les personnes physiques rapportaient en 2010 et 2011 : 1'500'000 francs et qu'en 2014 ce montant est estimé à:

- variante optimiste: 1'750'000 francs
- variante prudente: 1'630'000 francs
- variante pessimiste: 1'550'000 francs

Thierry explique ensuite, quant à la capacité financière de 5 millions donnée par le canton, que celle-ci est basée sur les années passées, soit sur nos exercices qui dégageaient chaque année un bénéfice, sans les ventes d'immeubles. Toutefois les bénéfices étaient plutôt impressionnants, alors que nous allons au devant d'années plus difficiles, car ce qui compte vraiment c'est le plan financier, soit ce qu'on va encaisser dans le futur. Il a estimé pour 2012 à 2016 l'évolution de nos charges. Selon son calcul il est prévu des déficits qui iront en augmentant chaque année.

Une augmentation du taux d'impôt est pressentie, elle est estimée à :

- variante optimiste: 5.1
- variante prudente: 13.8
- variante pessimiste: 23.0

Il termine en montrant le tableau de classement des taux d'impôts : nous sommes au 73^{ème} rang.

Le Président remercie Thierry Vial pour cette présentation. Il relève que le Conseil communal travaille sur ce projet depuis deux ans et demi. Ce projet a l'avantage de résoudre plusieurs choses : les locaux pour l'administration, l'AES et la salle de sports.

Il donne la parole aux citoyens.

Remarques et questions des citoyens

Raphaël Grandjean trouve dommage que les frais d'étude soient si élevés, soit 460'000 francs proposés. Le Président est d'accord avec lui, mais souligne que nous sommes bien au-dessus des 250'000 francs pour l'appel d'offre de gré à gré. Il relève que la soumission ouverte peut aller jusqu'à l'étranger. Le travail de la Commission de bâtisse et du Conseil communal sera d'être précis dans le cahier des charges et d'attribuer des points aux éléments importants. Il ajoute qu'il n'y a pas lieu de trop se soucier des entreprises étrangères, car celles-ci ne viennent pas forcément sur place pour préparer leur dossier, ce qui a pour conséquence que leur offre ne correspond pas forcément à la demande.

Raphaël Grandjean espère, dans le cas de l'acceptation du budget de 500'000 francs pour l'étude, que le projet ira jusqu'au bout. Il estime que les citoyens doivent avoir conscience du risque d'augmentation des impôts. Le Président souligne que c'est juste et note qu'on a eu la chance depuis la fusion de pouvoir baisser à 95 centimes, puis 86 centimes et enfin à 80 centimes le taux d'impôt, mais notre commune manque d'infrastructures et leur coût est estimé à 5 millions.

Frédéric Deillon souligne la transparence du Conseil communal. Il note que la commune a joué le jeu, aussi on sait à quoi s'attendre. Il remercie le Conseil communal pour cette ouverture d'esprit et de se projeter dans l'avenir, c'est la force qu'un Conseil communal courageux qui veut aller de l'avant.

Le Président note qu'en Veveyse, nous devons faire face à des coûts pour amortir des investissements veveysans.

Charles Monney a relevé qu'il y aura six classes à Le Crêt et deux enfantines à Grattavahce, soit huit classes. Il a lu dans la presse que la nouvelle Loi scolaire qui entrera en vigueur en 2014, prévoyait des cercles scolaires à 10 classes. Il demande comment la commune voit l'avenir.

Le Président informe que notre projet a été étudié sur la base de la Loi qui prévoit encore 7 classes avec 150 élèves. Notre projet correspondant à ceci. Pour l'avenir, on peut prévoir une fusion des cercles avec Semsales et la création d'une crèche en Haute-Veveyse qui serait installée à Grattavache à la place des écoles enfantines qui iraient à Semsales.

L'article du journal Le Messenger nous a appris qu'un cercle scolaire devait atteindre au minimum dix classes comptant deux cents élèves. Or seuls les cercles d'Attalens et Châtel-St-Denis correspondent à cette norme en Veveyse. En Haute-Veveyse Saint-Martin et Porsel se sont rapprochés ; à Semsales il y a aussi huit classes. Le projet de Loi prévoit de laisser un délai au 1^{er} janvier 2017 pour que tous les cercles scolaires respectent cette exigence, si la nouvelle Loi passe. Le nombre d'élèves va en augmentant, aussi la solution pour notre cercle serait éventuellement de fusionner avec celui de Semsales. La nouvelle Loi souhaite un maximum de deux sites par cercle scolaire, mais ce n'est pas une obligation, ainsi on pourrait imaginer six classes primaires à Le Crêt, six à Semsales et le regroupement de l'école enfantines à Semsales. On libérerait le bâtiment de Grattavache pour y accueillir une crèche pour la Haute-Veveyse.

Marianne Currat, Présidente de la Commission scolaire, estime qu'il faut aller de l'avant. Elle craint que nos élèves doivent se déplacer à Semsales si l'on ne fait rien et que notre structure d'AES ne soit plus compatible. Marc Fahrni souligne que si notre investissement correspond aux normes, nous pourrions garder la proximité avec l'AES et ça sera plus facile de garder des classes sur notre territoire. Si nous n'investissons pas maintenant pour une nouvelle structure, il faudra de toute façon agrandir quelque part ailleurs. Ce n'est donc que reporter le problème.

Au sujet de la sécurité routière à Progens, Marc Fahrni informe l'assemblée que si le projet est accepté ce soir, l'école maternelle demeurera à Progens. De plus, l'aménagement routier se fera au centre du village, que pour y arriver il y a un bout droit qui descend et empêche une bonne visibilité, il ne serait pas judicieux d'oublier cet investissement, même s'il n'y a plus de classes d'écoles primaires, ni enfantines à Progens. Il souligne que durant la première année, les gendarmes couchés ne seront pas fixes.

Marc Pauchard remercie Thierry Vial pour son exposé, il constate qu'on aura une augmentation d'impôts avec ou sans la construction du nouveau projet. Toutefois, il se soucie des places de parc autour du bâtiment projeté et demande si elles sont prévues dans les aménagements extérieurs.

Marc Fahrni répond qu'il y a la possibilité d'extension au plan directeur. Six classes primaires équivalent à 100 écoliers. Aussi, les deux classes de l'école existante utiliseraient la cour existante. Une place goudronnée pour un terrain de basket (ou dans ce genre) serait incluse dans le nouveau projet. Quant aux places de parc, il y aurait des places pour les enseignants ; le village est bien équipé en places de parc en ce qui concerne les manifestations.

Il est souligné qu'il pourrait y avoir un loto au café et une manifestation dans la nouvelle salle. Marc Fahrni rappelle qu'on est bien pourvu en places de parc que s'il y a des exceptions une ou deux fois par année, des solutions seraient alors envisagées, comme par exemple le parcage sur les bords de routes. Raphaël Grandjean estime que lors de grandes manifestations, on pourra très bien se débrouiller.

Scrutin

Le Président propose au nom du Conseil communal de voter par bulletin secret pour ce projet de nouvelles structures communales, car c'est un élément important. Il souligne qu'il faut que le 1/5 de l'assemblée soit d'accord, soit 18 citoyens.

L'assemblée vote à main levée, 23 citoyens votent oui. La majorité est atteinte, le vote à bulletin secret est accepté.

Le Président passe la parole à la Commission financière pour son rapport.

Rapport de la Commission financière

Frédéric Deillon relève que Marc Fahrni a présenté de manière très complète le dossier et Thierry Vial a expliqué en détail le financement du projet.

Il note qu'il est évident qu'un projet d'une telle envergure va quelque peu influencer, à moyen terme, le taux d'impôt. Il est du devoir de la Commission financière d'être transparente sur les finalités d'un tel investissement. Toutefois, dans l'optique du développement harmonieux de notre commune et dans le but de palier au manque d'infrastructures communales, tous les membres de la Commission financière invitent l'assemblée à voter positivement pour cet investissement de 460'000 francs.

Il remercie les membres du Conseil pour le sérieux et la qualité de leur travail.

Approbation

Les bulletins de vote sont distribués. Les deux objets soumis au vote figurent sur le même bulletin : soit

- **projet comprenant une salle de sports, quatre salles de classe, les locaux pour l'AES, ainsi que les abris PC**
- **Crédit de 460'000 francs pour l'organisation du concours et le développement du projet jusqu'à la mise à l'enquête**

Il souligne que le projet de financement et les ventes de la PPE à Le Crêt et du bâtiment abritant l'école maternelle à Progens font partie du projet et du vote de ce soir.

résultats des votes

bulletins rentrés : 79
bulletins valables : 79
majorité : 40

3.2.1 projet de nouvelles infrastructures communales sur le site de Le Crêt

OUI : 70 – NON : 8 – BLANC : 1

Cet objet est accepté à la majorité.

3.2.2. Crédit de 460'000 francs pour l'organisation du concours et le développement du projet jusqu'à la mise à l'enquête

OUI : 70 – NON : 3 – BLANC : 6

Cet objet est également accepté à la majorité.

Le Président remercie les personnes présentes. Marianne Currat, Présidente de la Commission scolaire, remercie aussi tout le monde. Le Président souligne que c'est encourageant pour la suite. Il demande de compter sur le Conseil communal et la Commission de bâtisse pour mener à bien ce projet et la maîtrise des coûts au plus bas possible.

4 Nouveau Règlement de l'AES

Le Président informe l'assemblée que la présentation pour approbation du nouveau règlement de l'Accueil extrascolaire (AES) ne peut pas avoir lieu ce soir, car la Loi sur les subventions « Etat – employeur » doit être intégrée dans les annexes de notre règlement. Il donne un exemple : « sur la part que paient les parents il y a une subvention du canton et de l'OFAS ». On doit donc ajouter tous les tableaux des prix coûtants. La part de subvention supplémentaire est refacturée au SEJ.

Mardi passé, Mme Plancherel, Cheffe du SEJ, a donné l'autorisation préalable pour l'ouverture de notre structure AES dès la fin août 2012.

Le Président donne ensuite connaissance de la liste des membres nommés au sein de la nouvelle commission AES :

Fabrice Vial, Magali Sonney, la responsable de l'AES, Marc Fahrni représentant le Conseil communal et Sylvie Currat comme secrétaire. Une sixième personne sera nommée avec une voix consultative, il s'agit du responsable d'établissement.

La structure provisoire pourra accueillir 22 enfants, les rénovations de l'ancien logement situé dans l'école du Crêt sont en cours. 35'000 francs avaient d'ores et déjà été votés par l'assemblée pour ces travaux.

Le Président demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

Il précise encore que pour la recherche du personnel, un tout ménage a été envoyé. La commune a reçu cinq postulations. La Commission les a auditionnées.

La bonne solution est d'engager une responsable et deux auxiliaires. Toutefois, pour commencer deux personnes sont suffisantes. Ces deux personnes suivront la formation du SEJ.

L'AES évoluera, le nouveau bâtiment pourra accueillir plus d'enfants, comme demandé par la Loi, elle doit pouvoir accueillir le 15% des écoliers au minimum, soit 22 élèves. Lorsque le nouveau bâtiment sera construit il y aura même beaucoup plus de capacité d'accueil. Les charges fixes sont les mêmes, aussi plus il y a de fréquentation, mieux on arrivera à autofinancer l'AES.

5 Nouveau Règlement de l'école maternelle

Présentation

Le Président passe à l'objet suivant et explique que la commune a repris la gestion de l'école maternelle du Nuage bleu. L'association a donc été dissoute. La commune doit se doter d'un nouveau règlement qui est présenté ce soir à l'assemblée pour approbation. Une nouvelle commission a également été nommée, en voici les membres :

Les maîtresses Jacqueline Progin et Marie-José Roeske, Patricia Mesot représentante des communes conventionnées, Marc Fahrni pour notre commune et Sylvie Currat, secrétaire.

Marc Fahrni commente ensuite le règlement projeté à l'écran, en particulier les modifications apportées par rapport aux anciens statuts du Nuage bleu.

Deux des points qui ont évolué concernent les tarifs et les subventions.

Jusqu'à présent le tarif était de 65 francs par mois, pour un demi-jour par semaine. On reste à ce tarif mais on inscrit sur le règlement de 60 à 95 francs pour ne pas avoir à demander une augmentation dans le futur, si elle est nécessaire.

Les subventions quant à elles ont changé. Elles sont divisées en 14 classes.

Questions et remarques des citoyens

Le Président répond à la question sur l'autofinancement de cette structure, en soulignant que la deuxième année d'école enfantine a pris beaucoup de clientèle au Nuage bleu. Il y a la possibilité d'accueillir les enfants dès l'âge de 2 ans, aussi on a moins de chance d'autofinancer l'école maternelle. Il souligne toutefois que ce service est très apprécié par la population. Un groupe de travail se penche sur la petite enfance. Les communes de Le Flon et Saint-Martin vont nous faire parvenir la convention signée. Semsales l'a déjà fait.

Approbation

Cet objet est soumis au vote de l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

6 Modification du Règlement sur les émoluments administratifs.

Présentation

Nicolas Macheret explique que le règlement a été adapté conformément à la nouvelle Loi sur les constructions en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010, ainsi que son règlement d'application et selon le modèle fourni par le SeCA. Seules trois communes du district, dont la nôtre, disposent d'un tel règlement.

Il débute son exposé en relevant que les neuf communes de notre district avaient la volonté d'unifier les procédures relatives aux permis de construire et sont parvenus à des procédures communes. Nicolas Macheret les commente.

La procédure relative aux enquêtes ordinaires change peu. Deux nouveaux éléments sont toutefois importants :

1) Émoluments communaux

Les émoluments communaux seront dorénavant calculés à 75% de l'émolument du SeCA, alors que notre commune ne facturait que 80 francs, c'était le meilleur marché du district. Le Groupe de travail qui s'est penché sur l'analyse de ce dossier a constaté que les dossiers de constructions demandent énormément de temps de travail.

2) Cartes de suivi des travaux

C'est une nouveauté, cinq cartes pour la procédure ordinaire, facturées 50 francs chacune puis remboursées au fur et à mesure, une fois qu'elles sont retournées à la commune, seront transmises aux propriétaires. Elles sont utiles pour le contrôle des étapes des travaux afin d'éviter les problèmes, soit lors du début des travaux, lors du banquetage, puis les raccordements à l'eau (si la fouille est fermée lors de ce contrôle, la commune demandera qu'elle soit rouverte), le choix des teintes (même si elles ne sont pas précisées dans notre RCU, il y a moyen d'entrer en dialogue), enfin pour terminer le permis d'occuper provisoire car les propriétaires habitent souvent avant que les aménagements extérieurs soient réalisés, il donne la possibilité d'obtenir ensuite le permis d'occuper définitif, comprenant le certificat du géomètre et le certificat de conformité de l'architecte, ceci après qu'une délégation de la commune et de la Commission du feu ait effectué une vision locale.

Il y a plusieurs nouveautés pour la procédure relative aux enquêtes restreintes

1) La mise à l'enquête publique

La terminologie de « voisin » a changé dans la nouvelle Loi sur les constructions, car la répercussion au niveau de l'environnement, du bruit et des odeurs, est prise en compte. Aussi, les communes de la Veveyse exigent maintenant la publication dans la Feuille officielle, dont le coût d'environ 140 francs pour la publication sera à la charge des demandeurs de permis. L'annonce aux piliers publics est maintenue, par contre les voisins ne seront plus avisés, mais la pose des gabarits est également maintenue.

2) Fiches de requête

Les fiches de requête 1, 2 et 3 doivent être remplies, car la procédure simplifiée peut faire l'objet de constructions relativement importantes parfois.

3) Émoluments

L'émolument communal passe de 80 francs à 100 francs.

4) Cartes de suivi des travaux

Deux cartes de contrôle des travaux seront distribuées au demandeur de permis pour le prix de 50 francs chacune, restitués après leur retour à la commune, soit pour le début des travaux et la fin des travaux.

Le point passé à l'approbation de l'assemblée ce soir concerne la modification du règlement communal sur les émoluments administratifs dont les modifications sont commentées par Nicolas Macheret. Il s'agit surtout des références à la nouvelle Loi qui ont changé et des termes. Le point essentiel concerne le mode de calcul stipulé à l'article 4, ainsi que l'annexe 1 qui renseigne sur les émoluments en cours.

Nicolas Macheret précise que la nouvelle procédure entrera en vigueur le 1^{er} juin 2012. Il se tient à disposition des habitants pour fournir les renseignements nécessaires au sujet des procédures et des cartes de contrôle.

Il n'y a pas de question de la part des citoyens.

Approbation

L'assemblée est priée de se définir sur l'approbation des modifications du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement. Cet objet est accepté à l'unanimité.

7 Divers

Le Président parle de la consultation organisée par la Région Glâne Veveyse qui a été transmise à tous par le biais d'un tout ménage. La RGV questionne sur les moyens de transports utilisés, le Président demande à chacun d'y participer. Ce document est également disponible sur le site Internet de la Commune.

★ ★ ★ ★ ★

Le projet RER gardera neuf gares sur les dix-sept gares de la Veveyse. Huit arrêts seront donc supprimés dont la halte de Le Crêt. Les 9 gares restantes représentent le 94% du trafic, alors que celles qui sont retirées n'ont que 6% de trafic et sont donc difficilement défendables.

Proche de la halte de Le Crêt, il y a une surface d'environ 100'000 m², propriété des TPF. Ce terrain pourrait être affecté à une zone d'intérêt industrielle et pour cela un point de transport est nécessaire. Le Conseil communal a contacté les TPF, ainsi que les responsables du canton à ce sujet. Le plus simple serait d'attendre l'élaboration du Plan Directeur Régional de la Veveyse, mais comme toutes les communes de la Veveyse ne semblent pas encore adeptes au PDR, notre commune ne va pas attendre pour étudier l'affectation des terrains des TPF. Ainsi l'urbaniste communal a d'ores et déjà été mandaté pour établir un projet. Le Conseil communal tiendra informée sa population.

★ ★ ★ ★ ★

Le Président remercie très chaleureusement les personnes présentes pour le vote des investissements supplémentaires et remercie ses collègues du Conseil communal, ainsi que le personnel administratif et les membres des diverses commissions. Il remercie aussi Michel Vial pour sa disponibilité pour la livraison des repas à domicile.

Le prochain rendez-vous avec les habitants de la commune est prévu en août, pour l'exposition des maquettes du nouveau bâtiment.

Le Président informe aussi qu'en Veveyse il y a des remaniements et que les règlements communaux devront être adaptés et passer en assemblée, raison pour laquelle il y aura peut-être une assemblée extraordinaire.

Plus aucune autre question n'est soulevée, M. le Président clôt l'assemblée.

La séance est levée à 23:10.

Approuvé le :

La Secrétaire :

Le Syndic :